



HAL
open science

Conflit dans le vignoble : Ammerschwihl et l'AOC Kaefferkopf

Suzie Guth

► **To cite this version:**

Suzie Guth. Conflit dans le vignoble : Ammerschwihl et l'AOC Kaefferkopf. *Revue des Sciences sociales*, 2014, Vers une société du CARE ?, 52, pp.142-151. hal-01295099

HAL Id: hal-01295099

<https://hal.science/hal-01295099v1>

Submitted on 30 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PRÉSENTATION

p. 4 BERNARD WOHL, PHILIPPE HAMMAN & FREDDY RAPHAËL
Hommage à François Steudler

p. 8 JUAN MATAS
Introduction

p. 12 DANIEL BERTAUX & CATHERINE DELCROIX
Présentation

DES FLUX MIGRATOIRES DE TRAVAILLEUSES
DU CARE

p. 18 HELMA LUTZ & EWA PALENGA-MÖLLENBECK
Les migrantes du care dans l'Europe divisée. Liens et contradictions dans un espace transnational

p. 28 JUAN MATAS
Les migrantes péruviennes au Chili et le travail de care : opportunités et risques d'une situation en plein essor

p. 42 NATACHA BORGEAUD-GARCIANDA
Relations de care, affects et dominations. Le care à demeure à Buenos Aires

FRANCE - ALLEMAGNE :
ÉTUDES COMPARATIVES DE FORMES DE CARE

p. 54 JANINA GLAESER
Assistant(e)s maternel(le)s d'origine étrangère et politiques de la petite enfance : une comparaison France-Allemagne

p. 62 JULIE SENTIS
Apprendre les métiers du care en France et en Allemagne au-delà des assignations de genre. Une approche ethnographique par les capacités

LE CARE EN INSTITUTION :
TROIS ÉTUDES DE CAS EN FRANCE

p. 72 MOUNIR FARHAT
Un dilemme du care : tension entre engagement personnel et distance professionnelle en unité Alzheimer

p. 80 CAROLINE GIACOMONI, HÉLÈNE HOARAU & ALAIN MONNEREAU
Enjeux et conflits autour du care à travers l'expérience de la délégation à domicile des traitements en cancérologie

p. 86 LAURELINE COULOMB
L'éthique du care malmenée au cours des interactions entre infirmiers et individus sans-abri

LUTTES ET RÉFORMES POTENTIELLES

p. 94 URSULA APITZSCH
Le care, la migration et l'ordre de genre

p. 102 AGNÈS BERTHELOT-RAFFARD
La discrimination par association : une expression du care dominé

p. 110 CHANTAL NICOLE-DRANCOURT
Pour une reconnaissance du care dans des sociétés de pleine activité

p. 118 DANIEL BERTAUX
Le care comme partie émergée de la production de la vie

CHANTIERS DE RECHERCHE

p. 132 ÉLODIE VALENTIN
Émotions, dynamiques citoyennes et espace public. L'expérience du projet social d'une maison de quartier à Dunkerque

p. 142 SUZY GUTH
Conflit dans le vignoble : Ammerschwihr et l'AOC Kaefferkopf

LU – À LIRE

p. 154 Recensions

p. 166 Résumés des articles

VERS
UNE
SOCIÉTÉ
DU
CARE
?

Directeur scientifique

Freddy Raphaël

Rédacteur en chef

Patrick Ténoudji

Comité scientifique

Georges Balandier (EHESS Paris),
Chantal Bordes-Benayoun (CNRS Toulouse),
Raymond Boudon (GEMAS Paris), Jean Cuisenier
(MNATP Paris), Giovanni Gasparini (Univ. Sacro Cuore,
Milano), Jose Carlos Gomes da Silva (Portugal),
François Héran (INED Paris), Claude Javeau (Univ. Libre
de Bruxelles), Nicole Lapiere (EHESS/CNRS Paris),
Marianne Mesnil (Univ. Libre de Bruxelles),
Sonia Montecino (Univ. de Chile), Jean Rémy (Univ.
Cath. de Louvain), Dominique Schnapper (EHESS Paris),
Alain Tarrus (Univ. Toulouse-Le Mirail), Alain Touraine
(CEMS Paris)

Comité de rédaction

Isabelle Bianquis-Gasser (Univ. Tours), Maurice Blanc
(Univ. Strasbourg), Nicoletta Diasio (Univ. Strasbourg),
Wolfgang Essbach (Univ. Freiburg), Brigitte Fichet (Univ.
Strasbourg), Antida Gazzola (Univ. Genova),
Philippe Hamman (Univ. Strasbourg), Pascal
Hintermeyer (Univ. Strasbourg), Leïla Jeolas (Univ.
Londrina), Reinhard Jöhler (Univ. Tübingen),
Salvatore La Mendola (Univ. Padova), David Le Breton
(Univ. Strasbourg/IUF), Juan Matas (Univ. Strasbourg),
Gabriele Profita (Univ. Palerme), Ilario Rossi (Univ.
Lausanne), Patrick Schmoll (CNRS Strasbourg),
Roger Somé (Univ. Strasbourg), Simona Tersigni
(Univ. Paris Ouest), Philippe Vienne (Univ. Mons),
Virginie Vinel (Univ. de Lorraine)

Collaborateurs éditoriaux

Anny Bloch, Marie-Noële Denis,
Geneviève Herberich-Marx

Équipe iconographique sur ce numéro

Vincent Hans, Aline Mathy, Patrick Schmoll

Ce numéro a été coordonné par :

Catherine Delcroix, Juan Matas & Daniel Bertaux

Maquette

Couverture : Aline Mathy
Cahiers intérieurs : Ersie Leria,
Presses Universitaires de Strasbourg

Administration

Presses Universitaires de Strasbourg
5 allée du Gal Rouvillois – CS 50008
FR-67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 68 85 62 65
e-mail : pu-strasbourg@unistra.fr

Diffusion/distribution

Librairies et agences d'abonnement :

CID

cid@msh-paris.fr

Particuliers et institutions :

Le Comptoir des presses d'universités

www.lcdpu.fr

18 rue Robert-Schuman

CS 90003

FR-94227 Charenton-le-Pont Cedex

Tél. 01 53 48 56 30

Fax 01 53 48 20 95

Revue publiée par la Faculté des sciences sociales
de l'Université de Strasbourg et le laboratoire
Dynamiques Européennes (UMR Uds/CNRS 7367)
ISSN 1623-6572

www.revue-des-sciences-sociales.com

À l'attention des auteurs

Les articles sont à adresser par document attaché à l'attention de Patrick Ténoudji, rédacteur en chef,
<patrick.tenoudji@misha.fr>.

L'article doit être anonymisé. L'auteur veillera à fournir dans un fichier distinct :

- ses coordonnées complètes : adresse postale, adresse électronique, téléphone ;
- ses titres ou profession et son appartenance institutionnelle (université, centre de recherche) ;
- un résumé d'une dizaine de lignes en français et en anglais.

Le texte comporte au maximum 40 000 signes et blancs, notes et bibliographie comprises. Il est rythmé par des intertitres courts, avec deux niveaux d'intertitres au maximum. Les passages cités de textes en langues étrangères sont traduits en français. Les notes, en numérotation continue, et les références bibliographiques, sont reportées en fin de texte. Le renvoi aux ouvrages de référence dans le texte courant et les notes se font par la seule mention entre parenthèses du nom de l'auteur, de l'année de publication et, le cas échéant, des numéros de pages citées.

Exemples :

- ... ainsi que l'indique J. Dupont (2003a), ...
- ... cette question a fait l'objet de plusieurs travaux (Dupont 2003a, Durand 2004, 2007)...

La bibliographie suit les consignes de présentations suivantes :

- pour un ouvrage : Dupont J. (2003a), *Titre de l'ouvrage en italique*, Lieu d'édition, Éditeur.
- pour un chapitre d'ouvrage : Durand M. (2004), Titre du chapitre sans guillemets, in Dupont J. (dir.), *Titre de l'ouvrage en italique*, Lieu d'édition, Éditeur, p. 52-92.
- pour un article : Durand M. (2007), Titre de l'article sans guillemets, *Titre de la revue en italique*, Lieu d'édition et éditeur si la revue n'est pas nationale, volume, numéro, p. 52-92.

Les articles soumis par les auteurs sont examinés chacun par un comité d'au moins deux lecteurs qui rendent des avis séparés. L'exemplaire du texte qui leur est remis ne mentionne pas l'identité de l'auteur, et l'auteur de son côté ne peut se faire communiquer l'identité de ses lecteurs : la décision du comité de rédaction, après avis des lecteurs, lui est communiquée par le rédacteur en chef. Les articles refusés ne sont ni conservés, ni retournés.

Si des graphiques et illustrations sont nécessaires à l'appui du texte, l'auteur en adresse les originaux ou les fichiers image haute résolution (300dpi) à la rédaction. Hors ce cas de figure, la recherche et les choix iconographiques relèvent de la seule décision de la rédaction de la revue.



N° **52**
2014

Khadija Seddiki

artiste plasticienne,
diplômée de l'Académie royale
des beaux-arts de Belgique,
de l'Académie des arts et métiers
Constantin Meunier d'Etterbeek,
des Écoles supérieures des beaux-arts
d'Alger et d'Oran, et de l'Université
Denis Diderot-Paris VII.
Elle a fondé TISSART, école d'art
et atelier de tissage, à Vanves.
<http://khadjiaseddiki.com/>

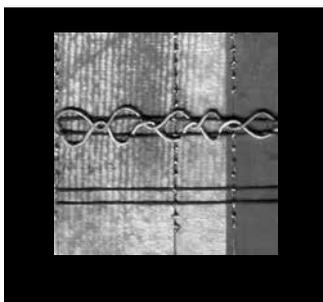
*Dans les sociétés du «Nord» de la planète, les besoins de **care** augmentent alors que les femmes n'acceptent plus guère de s'y consacrer sans contrepartie. Ce déséquilibre engendre des flux importants et différenciés de migrantes venant de «l'Est» ou du «Sud». Qui sont-elles, dans quelles conditions viennent-elles, dans quels cadres, lieux, rapports et conditions concrètes travaillent-elles, quels sont leurs droits ?*

*Ce numéro examine la situation de travailleuses du **care** : Polonaises en Allemagne, Péruviennes à Buenos Aires ou au Chili ; il aborde les contextes institutionnels de ces activités en France, en Allemagne, dans une perspective comparative. Une « société du care » est-elle en train d'émerger ?*

Couverture

image : Khadija Seddiki
composition : Aline Mathy

PRÉSENTATION



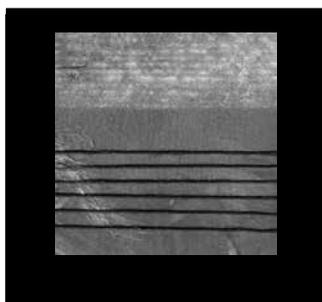
4
BERNARD WOHL
PHILIPPE HAMMAN &
FREDDY RAPHAËL

Hommage
à François Steudler

8
JUAN MATAS
Introduction

12
DANIEL BERTAUX &
CATHERINE DELCROIX
Présentation

DES FLUX MIGRATOIRES DE TRAVAILLEUSES DU *CARE*

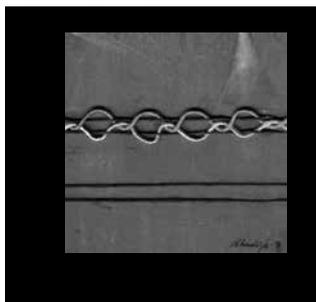


18
HELMA LUTZ &
EWA PALENGA-
MÖLLENBECK
Les migrantes du *care* dans
l'Europe divisée. Liens et
contradictions dans un
espace transnational

28
JUAN MATAS
Les migrantes péruviennes
au Chili et le travail de *care* :
opportunités et risques
d'une situation en plein
essor

42
NATACHA BORGEAUD-
GARCIANDA
Relations de *care*, affects
et dominations. Le *care* à
demeure à Buenos Aires

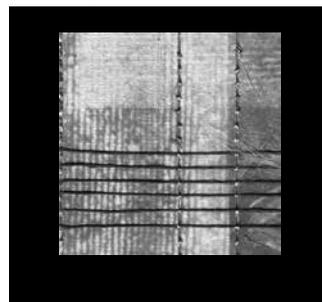
FRANCE -ALLEMAGNE : ÉTUDES COMPARATIVES DE FORMES DE *CARE*



54
JANINA GLAESER
Assistant(e)s maternel(le)s
d'origine étrangère et
politiques de la petite
enfance : une comparaison
France-Allemagne

62
JULIE SENTIS
Apprendre les métiers
du *care* en France et en
Allemagne au-delà des
assignations de genre.
Une approche
ethnographique par les
capabilities

LE *CARE* EN INSTITUTION : TROIS ÉTUDES DE CAS EN FRANCE



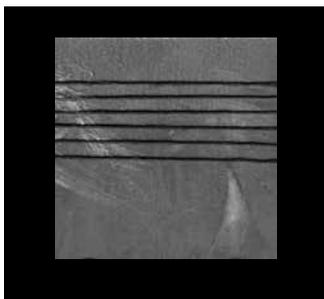
72
MOUNIR FARHAT
Un dilemme du *care* :
tension entre engagement
personnel et distance
professionnelle en unité
Alzheimer

80
CAROLINE GIACOMONI,
HÉLÈNE HOARAU &
ALAIN MONNEREAU
Enjeux et conflits
autour du *care* à travers
l'expérience de la délégation
à domicile des traitements
en cancérologie

86
LAURELINE COULOMB
L'éthique du *care* malmenée
au cours des interactions
entre infirmiers et individus
sans-abri

VERS
UNE
SOCIÉTÉ
DU
CARE
?

**LUTTES ET RÉFORMES
POTENTIELLES**



94

URSULA APITZSCH

Le *care*, la migration
et l'ordre de genre

102

AGNÈS BERTHELOT-RAFFARD

La discrimination
par association :
une expression
du *care* dominé

110

**CHANTAL NICOLE-
DRANCOURT**

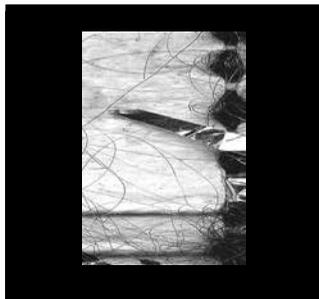
Pour une reconnaissance
du *care* dans des sociétés
de pleine activité

118

DANIEL BERTAUX

Le *care* comme partie
émergée de la production
de la vie

**CHANTIERS
DE RECHERCHE**



132

ELODIE VALENTIN

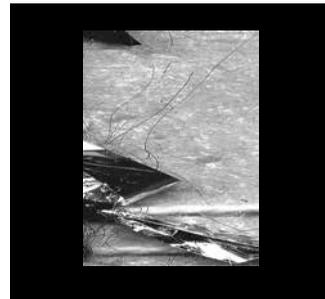
Émotions, dynamiques
citoyennes et espace public.
L'expérience du projet social
d'une maison de quartier à
Dunkerque

142

SUZY GUTH

Conflit dans le vignoble :
Ammerschwih
et l'AOC Kaefferkopf

LU – À LIRE



154

RECENSIONS

166

RÉSUMÉS DES ARTICLES

Conflit dans le vignoble : Ammerschwahr et l'AOC Kaefferkopf

La petite ville d'Ammerschwahr a presque totalement été détruite à la fin de la deuxième guerre mondiale lors des combats dits de la poche de Colmar. Et pourtant, malgré ces destructions à 85 %, elle réjouit toujours l'œil et le palais. C'est une agglomération de 1 889 habitants, dont l'activité vigneronne se manifeste à tous les coins de rue, et l'on voit d'anciennes maisons de propriétaires transformées en gîtes ruraux avec le pressoir bien en évidence et deux corps de bâtiments dans la cour intérieure. Les portes des maisons productrices de vin sont largement ouvertes : elles invitent à l'achat, à la dégustation, tout comme elles semblent inviter l'enquêteur à venir poser des questions sur *l'affaire du Kaefferkopf*, un conflit non seulement de terroir mais aussi d'AOC en milieu viticole. Il a agité les esprits pendant une décennie au moins. Il s'agissait rien moins que du gagne-pain des exploitants : *l'appellation d'origine contrôlée Kaefferkopf* représente pour les vigneronnes qui disposent de vignes sur cette colline sous-vosgienne une plus-value considérable. L'enjeu était donc de taille : certains viticulteurs, et c'est l'impression qu'ils ont donnée, semblaient évoquer la survie de leur exploitation et la poursuite

de leur activité viticole alors que la fabrication des vins AOC grands crus représente 8,3 % des vins vendus dans le Haut Rhin¹. Rappelons que le terroir alsacien est très morcelé et qu'il est constitué pour beaucoup de petites parcelles de vignes. En 2000, elles représentaient 47,7 % de l'ensemble du vignoble alsacien ; les exploitations de plus de deux à cinq hectares ont cependant tendance à devenir plus nombreuses, elles représentent aujourd'hui 42,1 %² des exploitations alsaciennes. Celles de dix hectares et plus sont minoritaires, mais bien présentes dans ce bourg, d'autant qu'il est possible de louer des terres, si l'on ne dispose pas d'une surface suffisante³. À Ammerschwahr, la vigne représente 44,1 % de l'activité, c'est donc une activité principale, mais d'autres viennent s'y ajouter et notamment les activités scolaires et administratives⁴.

Le 14 janvier 2007 marque une date pour les grands crus alsaciens ; l'arrêté AOC *Alsace Grand Cru* vient de paraître au Journal Officiel : trois cépages dits nobles sont reconnus à Ammerschwahr (Riesling, Pinot Gris et Gewurztraminer), le Kaefferkopf obtient une reconnaissance officielle à savoir l'appellation *Grand Cru Kaefferkopf*. Tête de scara-

bée ou tête de bestiole, le Kaefferkopf est une appellation très ancienne que certains font remonter au XIV^e siècle en 1338, elle serait mentionnée sur le cadastre de l'abbaye de Pairis. C'est en 1932 que l'on a demandé une délimitation au Tribunal de Grande Instance de Colmar, ainsi l'appellation Kaefferkopf devient légale. *A priori*, le lecteur pourrait penser qu'il existe une continuité entre ces quelques éléments historiques, il n'en est rien car la définition du terroir, la définition d'une appellation contrôlée n'a plus rien à voir aujourd'hui ni avec le cadastre de l'abbaye, ni avec celle de 1932. Monsieur Muller, négociant, reconnaît que le lieu-dit délimité en 1932 fut *vite fait* aux dires de certains, mais comme l'affirme cet interlocuteur : *ce n'était pas techniquement très valable*. Pour un autre, la reconnaissance juridique du lieu-dit fut le fait de la bonne bourgeoisie, celle du syndicat viticole de l'époque et de maisons ayant pignon sur rue. Pour un troisième qui s'est révolté, Monsieur Bayer, le Kaefferkopf était la locomotive de la production des vigneronnes d'Ammerschwahr. Selon lui, les gens du village n'auraient jamais pu oser croire que l'on puisse toucher à un acquis, ils furent littéralement sidérés par ce qui leur était arrivé quand la

délimitation du terroir a été modifiée par la commission CINAO⁵.

C'est un vignoble ayant appartenu à l'Abbaye de Murbach, avant la Révolution française, il a été vendu en biens nationaux, et ceux qui étaient pieux n'ont pas osé acheter craignant que ne s'abattent sur eux les foudres divines. D'autres, moins inspirés par la religion mais ayant plus d'à propos, ont flairé la bonne affaire et, en achetant des parcelles de ce terroir et en les transmettant à leurs descendants, ils disposent aujourd'hui de situations privilégiées; c'est ainsi qu'un interviewé qui ne fait pas partie de ces derniers et dont la famille craignait Dieu et l'Église nous a raconté l'histoire. Entre les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin les comportements sous la Révolution française n'étaient pas identiques: le Bas-Rhin est présenté comme étant plus autrichien, alors que le Haut-Rhin serait plus révolutionnaire. Le paysan alsacien du XVIII^e siècle finissant a cependant, ici et là, soif de terres comme l'ont montré les historiens Roland Marx et Jean Michel Boehler⁶. Les contours de la propriété et des baux font la preuve, surtout en période de guerre, d'un certain flou dont le paysan cherche à s'accommoder à son profit, il en va ainsi pour les baux qu'il espère renouvelables et transmissibles héréditairement.

L'AOC: une catégorisation collective

L'AOC est venue tard en terre d'Alsace, ce n'est qu'en 1962 que l'AOC Alsace fut reconnue par l'Institut National des Appellations d'Origine et c'est en 1975 que l'AOC Alsace grand cru a commencé son existence. Le 51^e grand cru, le Kaefferkopf, mentionné par un arrêté en 2007 fut au départ et selon les habitants d'Ammerschwihr parmi les premiers en Alsace à associer un lieu-dit et des cépages; il était donc grand temps qu'il fasse partie du bouquet des grands crus; il y avait déjà eu deux campagnes grands crus Alsace. On peut cependant penser que, si l'arrêté d'AOC a été si tardif, ce fut peut-être aussi en

raison de divergences avec la commission d'évaluation du lieu-dit car le nombre de dossiers de demandes était largement supérieur aux AOC accordées. Le lieu-dit Kaefferkopf représente un terroir viticole typique de l'Alsace; nous sommes pour l'essentiel, comme dans tout le vignoble alsacien, en présence de nombreuses petites parcelles de petits et moyens propriétaires. Selon les interlocuteurs, l'objectif économique semble premier, le prestige et la reconnaissance sociale semblent seconds; mais on verra qu'en l'absence du premier, le prestige et l'appartenance jouent aussi un rôle décisif. La conflictualité va porter sur l'identité du Kaefferkopf: telle parcelle donnait du Kaefferkopf mais, selon la nouvelle délimitation, elle n'en donnera plus à l'avenir; ce qui a en quelque sorte ajouté à la révolte des vigneron, alors qu'il s'agissait d'une mesure de compensation, fut l'adjonction de parcelles séparées du principal. Or le Kaefferkopf est un lieu-dit qui couvre une colline avec trois sommets à Ammerschwihr: on y cultive différents cépages de vin d'Alsace, le Pinot gris, le Pinot noir, le Gewurztraminer, le Riesling ainsi que du Muscat. Le vin à tête de scarabée n'appartient pas à l'évidence à un seul cépage, il est devenu, pour l'AOC, d'une part un vin de cépage et d'autre part *un vin d'assemblage*, ce qu'il n'avait jamais été dans le passé et ce qui va susciter de nouvelles difficultés et accroître le malaise. Or, cette mesure fut prise pour permettre au plus grand nombre d'accéder à l'AOC grand cru.

Dans un ouvrage très original mais composite, Mary Douglas traite des classifications collectives en s'inspirant d'Émile Durkheim et de Marcel Mauss: elle cherche à déterminer le mode de pensée des institutions et, avec de nombreux exemples, elle montre comment, lorsque la classification devient obsolète, l'institution disparaît elle aussi. C'est dans l'institution que se trouve cette *cognition collective* mise en évidence par Durkheim et Mauss, c'est une création *sui generis* qui s'impose aux individus. Dans le chapitre *Comment les institutions changent. Des vins et des tissus*, elle oppose dans ce chapitre les vins fran-

çais de Bordeaux et les vins californiens de la Napa Valley (USA), en choisissant pour la comparaison six entreprises vinicoles. Mary Douglas arrive à la conclusion suivante: les vins de Bordeaux sont des vins où le critère géographique est prépondérant: on distingue le Médoc, le Saint Emilion puis les Graves et enfin les Côtes.⁷

Apparaît ensuite un critère de qualité. Le Médoc a une classification basée sur le prix moyen atteint par le vin sur les cent années précédant 1885. Indiscutablement cette classification identifie les meilleures terres pour la vigne. Elle distingue les premier, deuxième, troisième et quatrième crus et tout en bas de l'échelle, le cru «bourgeois» (...) Comme les producteurs de Médoc ont hérité leur rang de la classification établie à partir de 1885, ils se soumettent à des règles qu'ils s'imposent eux-mêmes (Mary Douglas). Moins disert sur la Napa Valley, le diagramme proposé par l'auteur nous montre que le lieu, le terroir ne sont plus les définisseurs du vin; par exemple chez Heitz, on produit les vins suivants: Cabernet Sauvignon, Chardonnay, Pinot noir, Grignolino, Gewurztraminer, Barbera, Chablis, Bourgogne, Porto, Sherry, Champagne, Angelica. On comprend de suite à cette lecture que la rationalité à l'œuvre dans cette production si diversifiée, n'est plus celle d'un classement au cœur d'un terroir, ce n'est pas celle de vins d'appellation Napa Valley (Californie), bien que les publicités puissent en évoquer l'origine, c'est celle d'une rationalité marchande avec une diversification de l'offre où l'on mêle vin rouge et vin blanc et toutes les variantes possibles. La communauté territoriale dans ce cas de figure n'exerce pas son contrôle, l'entreprise est une entreprise de production: son marché est devenu national d'abord, puis mondial ensuite. L'opposition des deux lieux de fabrication du vin montre les deux divisions du travail social évoquées par Durkheim: l'une, selon Mary Douglas repose sur la communauté, sur le terroir et suggère la solidarité, qui reste encore mécanique pour reprendre la terminologie durkheimienne, et l'autre, appartient à la rationalité marchande, elle ali-

mente les marchés, même si certains terroirs californiens font appel à la communauté suisse italienne, fondatrice de vignobles. Cette comparaison de deux entreprises vinicoles hétérogènes évoque *a contrario* ce qui fait la spécificité de chacune d'entre elles, elle accentue le caractère et l'appartenance à des mondes distincts. Le terroir alsacien s'inscrit dans le modèle bordelais évoqué par Mary Douglas ; c'est le terroir qui en fin de compte définit le vin. La qualité d'un terroir alsacien donné, celui du Kaefferkopf va donner lieu à une expertise pour l'appellation sollicitée : celle-ci se déroulera selon une procédure déjà bien rodée, puisqu'elle relève du 51^e cru. Cette procédure qui allie la rationalité bureaucratique, l'expertise relevant d'une position extérieure pour pouvoir jeter un regard objectif sur les domaines vinicoles, et les passions locales de type communautaires et sociales ainsi que l'intérêt marchand de chacun, va engendrer au cœur de la petite ville des clivages que l'on aimerait bien oublier *mais qui peuvent perdurer longtemps. Heureusement c'est passé*, nous dit une personne interrogée, *certains y ont laissé des plumes, d'autres ont gagné*. Pour d'autres, qui ont été très engagés dans la conflictualité, les clivages vont perdurer pendant au moins une bonne vingtaine d'années, suggèrent-ils.

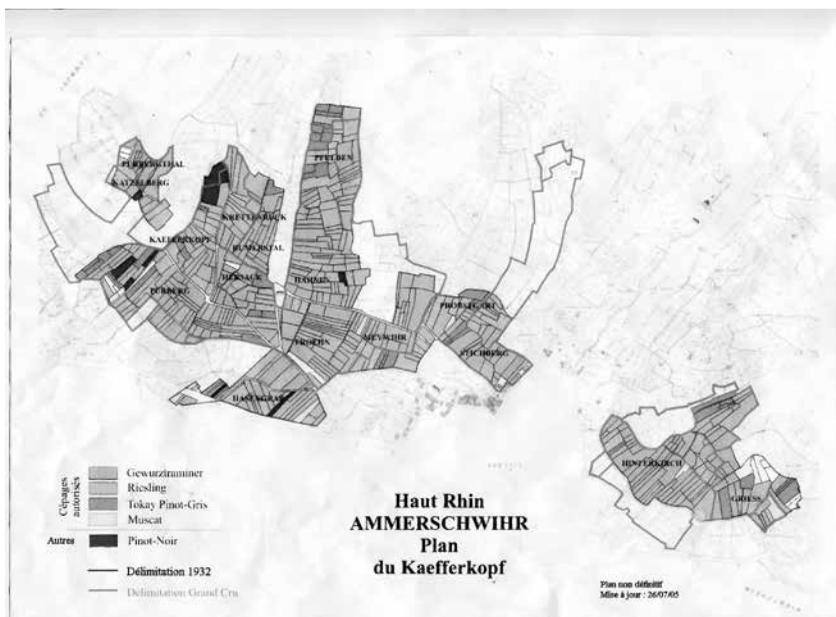
Le processus d'appellation contrôlée

Les parcelles de vigne sous l'appellation Kaefferkopf sont en général de dix ares, ce sont de petites parcelles sur un ensemble extrêmement morcelé, avec des parcelles quelquefois plus grandes. Il existait, avant que les travaux pour l'AOC ne commencent, cinq cent soixante-deux parcelles appartenant à cinq cent soixante-douze propriétaires ; la parcelle moyenne faisait trente-neuf ares ; selon notre informateur, le parcellaire d'aujourd'hui devrait être identique dans la mesure où certains ont gagné, mais d'autres ont perdu. En gros, la superficie de l'ancienne appellation et celle de la nouvelle sont assez semblables, mais si beaucoup de parcelles demeurent dans le périmètre, d'autres ont disparu de la

délimitation et de nouvelles parcelles sont entrées dans l'appellation.

Comme l'explique *Monsieur Schmitt*, il faudrait une *explication sur les modalités de l'enquête, dans l'ancien parcellaire tout n'était pas en pente*. *C'étaient les Messieurs qui prenaient les décisions*. Lorsque l'on évoque en alsacien les Messieurs, on fait référence aux *Herre*, à l'expression allemande, qui suggère plutôt de grands personnages⁸. Il désigne les décideurs de 1932 comme la crème de la société, à savoir ceux qui ont le pouvoir :

Le nouveau parcellaire cela a fait un choc, il y a eu un va-et-vient administratif. On a été les premiers à avoir une appellation, elle avait été soutenue par les Amis d'Ammerschwihr et du Kaefferkopf, c'était l'ancienne confrérie Saint-Étienne. On a voulu lancer cette appellation mais cela a fait peur à quelques-uns. Quand on a discuté le grand cru, on nous a fait peur, cela allait disparaître avec l'Europe. Les viticulteurs qui dirigeaient le syndicat ont pris la décision sans prendre en compte les dimensions sentimentales du Kaefferkopf. On a eu des dérogations en raison des délimitations nouvelles.



Colline du Kaefferkopf

Le commentaire de cet interlocuteur montre d'une part qu'il se considère comme un petit, et ceci d'autant plus que ses parcelles ne font plus partie du nouveau périmètre: la déception est donc immense car il a appartenu à la société des *Amis d'Ammerschwihl et du Kaefferkopf*. Il y a eu une compensation: c'est d'ailleurs ce qui a permis aux laissés pour compte, au nombre de vingt et un, de se sentir moins lésés: ils ont conservé *pour vingt-cinq ans l'usage de l'appellation Kaefferkopf sur leurs bouteilles*, mais la perte de l'appellation continue de perturber ceux que nous avons interrogés; ils sont nombreux et appartiennent soit à la catégorie des propriétaires, soit à celle des propriétaires récoltants⁹. Cet interviewé a perdu des parcelles de Gewurztraminer, un autre connu pour un de ses fameux cépages a perdu le Riesling; ce sont des pertes fondamentales: plus pour le premier, car ce vin entre dans la composition du Kaefferkopf à 50 ou 60%, il en est le fer de lance, comme l'est le Riesling dans une moindre mesure, ces deux crus sont les véritables substrats de l'assemblage. L'interviewé précédent, Monsieur Schmitt, affirme que le changement ne s'est pas fait suffisamment après-guerre dans le village. Il rappelle les conditions de logement de l'époque, déjà évoquées par Antoinette Erny dans son ouvrage; les gens étaient hébergés dans de vastes baraques de deux familles (le village avait été détruit), le fait? qu'en reconstruisant leurs maisons après-guerre, ils n'aient pensé tout d'abord qu'aux caves et non à la commercialisation des vins¹⁰. Ils avaient pour beaucoup été avant-guerre dans la polyculture, comme la plupart des paysans alsaciens, ce qui en temps de conflit et de pénurie est sans doute un atout, mais après-guerre, l'activité viticole et celle de la commercialisation du vin sont devenues majoritaires. Ils ont alors abandonné la polyculture pour donner plus de place au vin qui est beaucoup plus rémunérateur. Cette situation nouvelle, où tout est fondé sur une seule production, entraîne cependant la crainte des lendemains, de la mévente, et chacun de se féliciter de l'apparition du crémant qui per-

met au final d'équilibrer les comptes. *Quand on a reconstruit, on n'a pas pensé aux évolutions futures et à la commercialisation et maintenant on manque de place, ceux qui sont en bordure (de la ville) peuvent s'étendre. La vieille ville était encore dans les limites de ses remparts, remparts détruits? elle ne permet pas les extensions comme le bas d'Ammerschwihl le permet. Monsieur Schmitt exprime dans une certaine mesure le devenir commun, il a repris l'exploitation après le retour de la guerre d'Algérie où il avait été soldat.*

Monsieur Muller, quant à lui, indique aussi les évolutions du vignoble, le passage de la polyculture à la grande culture; il y avait avant-guerre cinquante à soixante-cinq exploitants et cent déclarations de récolte par an, ce niveau de déclaration de récolte est resté ce qu'il avait été, en d'autres termes, de nombreux *trüwelbüura*¹¹, des propriétaires, une trentaine au moins, vendaient leurs raisins aux plus gros exploitants; il y a aujourd'hui dix gros viticulteurs qui ont plus de dix hectares chacun. Il rappelle qu'avec un ou deux hectares et demi, on pouvait vivre dans le passé avec une vache pour le lait, et un cheval à l'écurie, et il y avait encore des terrains communaux pour laisser paître les bêtes. La concentration et l'extension de la propriété sont devenues une nécessité, si ce n'est une politique officielle avec le remembrement d'abord, qui n'arriva jamais à son terme en 1960 et semble déjà présager les problèmes futurs quant à la délimitation du Kaefferkopf, et avec l'acquisition des terres ensuite qui s'est faite après la guerre. Il évoque la production d'avant-guerre: on produisait seize mille hectolitres, ce qui était une grosse quantité dans des fûts. C'est à Riquewihl qu'eut lieu la première mise en bouteille, et à Ammerschwihl les tonneliers venaient tous les après-midi. C'est en 1954 qu'il a installé la première machine à mettre en bouteilles, c'étaient des machines simples, puis l'activité a pris ensuite de l'ampleur. Tout a changé depuis, il évoque les foudres de la cave mais en 1955 il a mis le jus de la vigne dans des cuves de verre-béton.

Il rappelle les débuts du Kaefferkopf: *Il était vendu sans référence au cépage (c'était du Pinot, du Riesling ou du Gewurztraminer). On s'est bien débrouillé, il a eu du renom, mais les communes adjacentes ont voulu elles aussi utiliser l'appellation: il rappelle la délimitation de 1932 par voie de justice. En 1973 on a voulu délimiter le lieu-dit et on a fait appel à l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO), chaque commune voulait avoir son lieu-dit. Comme nous étions les premiers, on souhaitait avoir le premier grand cru. Une charte limitait les volumes à exploiter, la réaction ne se fit pas attendre: « Was will d'r... ». La délimitation du terroir devait se faire par l'INAO, les gens ont réagi vivement; ils connaissaient maintenant les conséquences de l'AOC, à savoir la limitation de la production d'une part, mais aussi une réglementation concernant la vigne dans tous ses aspects ainsi que la vinification d'autre part. Mais Monsieur Muller ne dit pas qu'il avait été dans un premier temps hostile à la proposition de l'assemblage, comme un autre interviewé le rappelle. On pourrait presque dire que l'assemblage devint lui aussi, lors de l'acquisition du label grand cru, une véritable pomme de discorde dans la mesure où il incitait chacun à faire ses comptes, et à constater qu'il n'avait plus les possibilités d'arriver à ses fins sans nouveaux investissements. Certes, la complantation était autorisée, elle permettait de remplacer les pieds de vigne morts, mais à condition qu'ils n'excèdent pas 20%, ce n'était pas une solution globale pour le viticulteur en l'absence des cépages nécessaires à l'assemblage.*

On a donc laissé passer, ils ont mis le temps pour les premiers grands crus, il y en avait à l'époque vingt, vingt-et-un, l'INAO a fait le travail et a envoyé du personnel, ils ont fait le travail qui a été terminé en 1985. On a regardé pour le Schlossberg: c'était le premier qui a servi de modèle pour les suivants. Notre interlocuteur, un négociant, prend alors une responsabilité qui le conduit souvent à aller à Paris, pour un organisme chargé de la promotion des grands vins. Monsieur Muller trouve qu'il y a chez les viticulteurs

d'Ammerschwihr un rajeunissement, il se trouve être à la tête d'un organisme de promotion des vins, il lui semblait que la situation devenait propice pour passer à l'acte: la demande de classement en grand cru à l'INAO du 5 février 1985 ne sera malheureusement pas suivie d'effet, ce fut la deuxième commission d'enquête, nombre de demandes n'ont pas été satisfaites à cette date. Comment procède-t-on pour la délimitation? Celle du Schlossberg, la première en 1975, fut celle qui conduisit à prendre des mesures et à développer une méthodologie bien rodée en ce qui concerne le 51^e cru. *L'INAO souhaitait que siègent des gens extérieurs à la région afin d'éviter les discussions sans fin qui avaient eu lieu lors de la délimitation du Schlossberg...* Dans un blog de référence, *Cenophil*, l'auteur, évoque la deuxième série de délimitation des vingt-cinq nouveaux grands crus en 1992.

Jean Louis Vezieu déclare avec malice: «une délimitation, ce n'est pas de la science, c'est plutôt un art, puisqu'il faut arriver à intégrer les facteurs naturels et humains. Il faut savoir par exemple qu'il peut exister ici ou là des terroirs très moyens qui ont acquis une grande réputation alors qu'à l'inverse, certains grands terroirs qui n'ont pas été révélés par la main de l'homme sont restés inconnus». Pour chacun des terroirs à délimiter la méthodologie sera la même. Dans un premier temps, Jean Louis Vezieu se déplace sur site pour y rencontrer le président du syndicat viticole local qui soumet ses propositions en termes de délimitation. Le projet est examiné, voire corrigé, avant d'être remis à la commission de délimitation qui se déplace à son tour in situ, mais sans la présence d'aucun représentant du syndicat viticole local. Elle peut ainsi décider hors de toute pression si le dossier est acceptable ou s'il doit être modifié... Comme le veut la procédure INAO, les projets de délimitation ont ensuite été mis à l'enquête publique dans les mairies des communes concernées afin de permettre à ceux qui le souhaitent de déposer réclamation. Une fois les requêtes examinées, refusées ou acceptées, l'INAO a déposé les projets définitifs.»¹²

La dernière commission d'enquête va susciter une hostilité encore plus forte, dans la mesure où elle compte enlever vingt hectares du périmètre du lieu-dit. Une dernière proposition devint la bonne puisqu'aux propriétaires des douze hectares qui finalement seront retirés du périmètre, on a proposé de les remplacer par dix-huit autres hectares. Et, comme l'affirme Monsieur Muller, il fallait faire passer cela aux habitants d'Ammerschwihr mais notre interlocuteur s'était retiré de la discussion, une autre personne fut celle qui fit cette dernière proposition.

Le collectif qui s'était constitué manifestait son opposition. *Il y a eu des réunions et des réunions*, nous dit Monsieur Muller, *et le Kaefferkopf a toujours eu la majorité*. On voit que le Kaefferkopf devenait pour Monsieur Muller plus qu'une appellation et le groupe de travail allait dans le même sens. Est-ce à dire que le collectif ne s'était pas approprié le Kaefferkopf? Loin s'en faut, d'autant que l'opposition n'était pas seulement individuelle, elle reflétait le point de vue de propriétaires-récoltants, de propriétaires qui vendaient leur raisin, d'associations, de membres du syndicat viticole d'Ammerschwihr: elle était aussi institutionnelle. La passion se situait des deux côtés, chacun souhaitant garder son Kaefferkopf. Régine Sérage, dans *l'Est Agricole et Viticole*, fait un bilan de l'opposition qui s'est manifestée en 2007 lors de la parution du décret attribuant l'AOC. Le Kaefferkopf se présente sous deux formes: soit il relève d'un seul cépage avec les cépages nobles: Gewurztraminer Rs, Pinot gris G, Riesling B, soit c'est un vin d'assemblage, comme le décret paru au JO 14 janvier 2007 le mentionne, sous réserve de contenir: 60-80% de Gewurztraminer, du riesling de 10-40%, le Pinot gris et le Muscat peuvent entrer dans l'assemblage à condition de ne pas excéder 30% pour le premier, et 10% pour le second. Ceux qui ne disposent plus que de parcelles de muscat dans la nouvelle délimitation peuvent bénéficier de l'appellation jusqu'en 2031, mais s'ils veulent faire un vin d'assemblage, ils doivent se procurer les autres com-

posants dans le terroir grand cru; en d'autres termes, pour beaucoup, une tâche impossible.

Le président du collectif des viticulteurs-propriétaires et consommateurs du Kaefferkopf s'est insurgé contre la décision d'enlever douze hectares et d'en ajouter près d'une vingtaine. Il a saisi le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Colmar. Il exprime, selon la journaliste, des doutes sur l'intégrité de la commission de délimitation, il remarque que certaines aires chevauchent celles du Wineck-Schlossberg, autre grand cru, et d'autres aires se trouvent sur du terrain bâti, on y trouve même une maison! Il considère qu'il n'y avait pas de *transparence* du bureau du syndicat viticole et, d'après les membres de son collectif, il aurait fallu procéder à une assemblée générale extraordinaire et non discuter *entre les seuls membres du bureau de notre syndicat*. Le président du syndicat viticole s'inscrit en faux contre cette déclaration, comme le note Régine Sérage: *C'est à l'issue de notre assemblée générale de janvier 2006 que la majorité des viticulteurs se sont déclarés favorables à la revendication du lieu-dit en grand cru*. Il explique aussi que le syndicat a agi en faveur de ses membres et non contre eux et selon lui: *Le Kaefferkopf doit aller de l'avant*¹³. Les membres du collectif pensaient en leur for intérieur que la délimitation du lieu-dit allait rester ce qu'elle avait été, cela s'était passé ainsi, disent-ils, pour d'autres lieux-dits, et c'est donc confiants qu'ils avaient attendu les résultats, sans soupçonner qu'ils puissent ne pas être à la hauteur de leurs espérances.

La conflictualité en action

Des points de vue opposés se sont donc manifestés comme on l'a compris depuis la première tentative d'homologation tant sur des plans techniques ou sur des plans stratégiques: le collectif choisissant une autre stratégie s'appuyait quant à lui sur le principe de *la chose jugée*. Le jugement de 1932 donnait déjà au Kaefferkopf une existence légale, il suffisait de s'en tenir à ce

jugement qui avait légalisé l'existence de ce cru, et d'inscrire ce périmètre au cadastre, ainsi aurait-il obtenu non seulement une existence légale, ce qu'il avait déjà, mais aussi une existence reconnue dans l'espace. Cette position va être maintenue par les membres hostiles à l'AOC ou surtout hostiles aux conséquences de l'AOC sur les volumes produits, et le périmètre de production: de nouveaux territoires vont faire partie de l'ensemble homologué et d'autres vont disparaître. L'un de ceux qui disposaient de la plus grande surface, Monsieur Muller, a perdu deux hectares dans la nouvelle configuration, mais il a récupéré du terrain grâce à l'adjonction d'autres parcelles; il est particulièrement visé par le collectif. La perte de parcelles dans le périmètre du vin mythique est surtout sensible pour ceux qui en étaient en quelque sorte les gardiens comme ceux de l'association des Amis d'Ammerschwihl et du Kaefferkopf; ils vont se retrouver dans une situation paradoxale. Ne plus avoir de pieds de vigne dans le périmètre alors que l'on disposait de plus d'un hectare doit conduire, pour ceux qui se trouvent dans cette situation, à un processus de dissonance cognitive. Paradoxalement, c'est le succès qui conduit à ce résultat: le Kaefferkopf en devenant un grand cru alors que l'identification au vin est assimilée à l'identification au terroir, au lieu de rassembler sous sa bannière, écarte de celle-ci des serviteurs zélés. On voit comme le note Mary Douglas à propos des identifications collectives qu'il y a quelque chose de sacré qui a été remué: l'identité communautaire viticole a été atteinte. Ainsi, le Kaefferkopf AOC, fruit d'une « expertise à caractère scientifique, administratif et qualitatif » issu de l'expertise du comité de l'INAO et de la collaboration du syndicat viticole d'Ammerschwihl va devenir l'objet du refus d'une partie des propriétaires exploitants et des propriétaires de la petite ville: ce sera dans une certaine mesure l'opposition *wiibûura* et *trwalbûura* (=opposition entre le paysan qui fabrique son vin et celui qui vend ses raisins), les seconds seront parmi ceux qui vont perdre le plus dans la mesure où, en ne ven-

dant que le raisin, leurs revenus sont d'emblée moindres. Selon les journalistes et selon les époques, les membres du collectif opposés à l'AOC sont au nombre de trente-sept, d'une vingtaine, ou de onze personnes mentionnées au final. Ils vont employer tous les moyens légaux pour faire pression sur les membres du syndicat viticole. La première action fut une réunion publique mais quand le décret a paru au Journal Officiel, le collectif a alors saisi le juge des référés, ensuite, il va saisir le Conseil d'État demandant l'annulation du décret. Ainsi, Sigolène Kropp note:

Jean Pierre Kappler préside un collectif de mécontents créé fin 2005. Ce dernier est prêt à engager toutes les procédures judiciaires pour arriver à ses fins. Il s'est offert les services d'un avocat spécialisé dans la viticulture au niveau national...

Nous apprenons que le recours est déposé par trente-sept vigneron contre le syndicat viticole d'Ammerschwihl: *une parcelle de vigne Kaefferkopf vaut actuellement trois mille euros l'are, tandis qu'une autre parcelle en vaut la moitié. Comment un vigneron endetté pourra-t-il rembourser ses prêts s'il doit revoir ses prix à la baisse, s'interroge Jean Pierre Kappler. Le leader du collectif veut souligner que l'achat de parcelles de vignes dans le périmètre antérieur, payées au prix fort du terroir Kaefferkopf, ne va plus rapporter ce qui avait été escompté et risque en cas de prêts de peser lourdement sur les épaules de l'emprunteur. Ce qui est le plus dur à accepter, c'est que dix-huit nouveaux hectares ont été inclus dans le grand cru¹⁴. Or si trente-sept signataires se déterminent à signer une demande de recours en justice pour qu'à terme l'AOC soit supprimée, il ne s'agit plus d'une petite minorité qui s'exprime, mais d'une bonne partie des propriétaires et propriétaires récoltants qui se manifeste: ils appartiennent à ce groupe qui déclare une centaine de récoltes (37%). C'est cette surface compensatoire qui laisse accroître à une *magouille* des membres proches du groupe d'experts, en particulier de ceux qui sont propriétaires récoltants à Ammerschwihl, dans la mesure où leurs parcelles se trouvent dans ce périmètre. C'est négliger le*

fait que les parcelles de ceux qui disposent de plus de dix hectares ont de plus grandes probabilités de se trouver aussi dans cette nouvelle délimitation, alors que ceux qui ne disposent que d'un demi-hectare ou moins se trouveraient dans une occurrence statistique beaucoup plus faible. Le clivage se manifeste précisément entre le grand propriétaire et le petit propriétaire, le premier a un choix plus vaste de terroirs de grands crus possibles, certains ont aussi des terres dans le Wineck-Schlossberg, un autre grand cru, des personnes d'un village voisin ont elles aussi réussi à agrandir leur surface sur la colline mythique, alors que la personne ammerschwihroise stipendiée n'a que quelques arpents de vigne qui apportent certes un revenu, mais peut-être à la limite de la suffisance. Or être vigneron a un statut bien supérieur à celui du *Triwelbüura*, l'un dispose d'une expertise dans la vinification, c'est là son œuvre et son honneur, alors que l'autre vend son raisin et peut travailler pour les autres; il n'est pas son propre maître. Avec de petites surfaces et un terroir très dispersé, ce qui est le propre du terroir alsacien, il arrive souvent qu'il faille renoncer à la vigne, ce renoncement n'est jamais aisé, d'autant que les pressions familiales peuvent être particulièrement vives dans la mesure où la plupart des parcelles font partie d'un héritage familial; en renonçant à la vigne, on renonce aussi à une forme de filiation au cœur de la communauté paysanne. Ainsi, pour les *Triwelbüura*, le possible renoncement est présent à l'esprit et peut apparaître à autrui comme une trahison du legs familial. Bien des chambres d'hôtes, très nombreuses dans la petite ville, sont le fruit de ce genre de décisions, certains ont réussi leur reconversion dans le tourisme rural et vivent plus aisément qu'avant; il n'empêche que la transformation du paysage agricole français et alsacien est présente à l'esprit de tous¹⁵. Ainsi, aujourd'hui posséder un hectare ou deux conduit à l'abandon du terroir mais non à l'abandon de la petite ville.

La compensation des vingt-cinq années pendant lesquelles on pourra vendre son vin sous l'appellation AOC *Kaefferkopf* ne semble pas apaiser les

tensions¹⁶. Le *Wiibüura* veut être un vrai propriétaire, cette compensation rappelle trop les baux longs du passé, elle s'apparente à une forme de métayage qui va prendre fin, même si elle s'achève avec le temps d'activité du vigneron. Il faut au paysan le temps long et la satisfaction de pouvoir transmettre un patrimoine. Si l'on autorise pour vingt-cinq ans l'exploitation du nom du grand cru, le vigneron peut avoir le sentiment qu'il existe maintenant deux nouvelles catégories d'exploitants : les vrais dont il n'est plus, et les transitoires auxquels il va appartenir. La vigne nécessite le temps long, pour croître, prospérer et donner le meilleur d'elle-même.

La géologie de la colline sous-vosgienne est elle aussi responsable de ce clivage, car dans la pensée on associe les cépages au sol et au sous-sol, on en déduit la qualité potentielle de cette situation ; l'ensoleillement, la pluviométrie et la pente des parcelles ajoutent dans ce registre des éléments à l'expertise. Or la colline *Kaefferkopf* présente un sous-sol qui n'est pas homogène : la plaine d'Alsace est une plaine d'effondrement et de remplissage avec des alluvions caillouteuses et des sables limoneux, par ailleurs la colline se situe sur une faille. Au sommet se trouve la forêt, les vignes commencent à l'étage granitique avec plusieurs sortes de granits, celui de *Kaysersberg* et le granit à deux micas (granit de *Turckheim*), à l'étage inférieur se trouvent les couches du Trias avec du grès des Vosges, grès rose du *Buntsandstein*, puis du grès du *Buntsandstein* supérieur, un grès moins homogène avec des lentilles d'argile et des galets en dessous, au Sud de la ville se trouvent encore d'autres formations. Ainsi, comme on peut le noter, l'adéquation des sols et des cépages ne peut exister. Il existe quinze types de sol dans la nouvelle délimitation et douze dans l'ancienne. Où est la logique semble demander notre interlocuteur ? Dans les commentaires d'un site internet *La passion du vin*, on note les interrogations de jeunes internautes d'*Ammerschwirh* :

J'aimerais bien en connaître davantage, dit l'un qui dit avoir dix-sept ans,

Autre question, le Kaefferkopf est d'un terroir granitique exclusivement ?

La réponse est la suivante : *Granitique, mais pas que, Waltz possède par exemple une parcelle argilo-calcaire en Riesling comme en Gewurtz qu'il isole. La comparaison est passionnante.*

Les jeunes internautes trouvent que la décision est arbitraire, d'autant plus qu'un excellent Muscat ne pourra plus être vendu sous l'appellation *Kaefferkopf* dans la mesure où le propriétaire ne dispose plus des autres cépages. Depuis, celui-ci s'est spécialisé dans des vins naturels et s'est reconverti dans l'agriculture biologique.

L'assemblage des cépages devait être une solution permettant au plus grand nombre de jouir de l'appellation *Kaefferkopf grand cru*, chacun disposant d'un ou de plusieurs cépages ; cette solution qui offre logiquement plus de possibilités à tous, a ouvert la voie à de nouvelles réclamations, l'un peut ne disposer que du Riesling et doit rechercher du *Gewurztraminer*, alors que l'autre dispose des trois cépages. On le voit les interrogations portent toutes sur ses propres parcelles de vigne et sur les difficultés pressenties d'adaptation à la nouvelle norme, et surtout, à la limitation des productions ; la nouvelle AOC est à ce prix.

Les manifestations collectives des clivages

L'action juridique, alors que le décret portant création du 51^e grand cru alsacien avait déjà paru au *Journal Officiel*, fut la plus spectaculaire dans le monde viticole, c'était la première fois qu'une AOC avait fait l'objet d'une demande d'annulation et ceci par trente-sept vignerons signataires!¹⁷ L'argument principal, que relève Sigolène Kropp dans son article *Le Kaefferkopf devant la justice*, porte sur l'absence d'assemblée générale du syndicat viticole et, comme il a déjà été indiqué, la suppression, puis l'adjonction d'un nouveau territoire a laissé les vignerons dubitatifs quant à la pertinence de ce choix, d'autant que l'homogénéité du terroir n'était pas un élément significatif. Après le Tribunal de Colmar, l'affaire

est passée au Conseil d'État. Ainsi, dans une certaine mesure, la stratégie de la tension demeure et d'un point de vue psychosociologique la victoire des tenants de l'AOC semble toujours subordonnée à une décision de justice, et elle est donc fortement obérée par celle-ci. Cette dernière devient le moyen de la perpétuation du conflit et du clivage entre des personnes qui se connaissent depuis longtemps, si elles ne sont parentes pour certaines d'entre elles. Deux groupes se trouvent ainsi face à face : le syndicat viticole d'une part et le collectif de l'autre : les deux groupes vont à partir de 2006 faire des foires aux vins séparées. Ainsi, en 2007 Sigolène Kropp note que pour la deuxième année les foires aux vins d'*Ammerschwirh* vont être séparées et manifester le désaccord du collectif avec le syndicat viticole. Il s'agit d'une « grève » de la foire aux vins pour onze récoltants, événement auquel tous participaient dans le passé, elle devient l'expression la plus éclatante de l'opposition au cœur de la petite ville. La dégustation des vins du syndicat se fait sans eux ainsi que la distribution des prix. Tout se passe comme si la prophétie auto-réalisatrice se manifestait : ce sont les *Triwelbüura* contre les *Wiibüura*, les opposants à l'AOC contre les partisans de l'AOC, puisque les membres du collectif n'obtinrent aucun prix faute d'y avoir participé. Le président du syndicat viticole regrette que l'on en soit arrivé là et que cette AOC divise à ce point la communauté, il pose la question : *Y aurait-il dans notre village des bons et des mauvais, des généreux et des égoïstes ?* Il veut indiquer par là que la solidarité s'est manifestée grâce à la tolérance de vingt-cinq ans et ajoute, mais rien ne semble indiquer qu'il ait été entendu sur ce point : *Le Kaefferkopf avec sa délimitation de 1932 comprenait soixante et un hectares et aujourd'hui, grâce à nos interventions sans relâche on en est à soixante et onze.* Il demande que s'arrêtent les *attaques inutiles* mais sur ce point il n'a guère été suivi, il va d'ailleurs donner sa démission peu de temps après¹⁸. Les attaques qu'évoque le président du syndicat viticole ne furent pas seulement verbales, elles furent

aussi quotidiennes comme l'affirment les personnes interrogées: on ne se parlait plus, disent-ils, ceux du bas avec ceux du haut; la ligne de fracture se situait aussi dans l'espace urbain, le refus de communiquer les uns avec les autres devint la manifestation la plus quotidienne du conflit. L'un affirme avoir reçu chez lui du fil de fer barbelé, le message était suffisamment éloquent pour qu'il en comprenne le sens, et pourtant, dit-il, beaucoup dans cette affaire avaient perdu quelques arpents de vignes, mais sa famille avait perdu la plus grande surface. Nous voyons cependant que s'affirme, comme le disait Monsieur Schmitt, le clivage latent entre les petits et les gros; les premiers n'ont qu'une stratégie possible, celle du conflit frontal et du refus de la décision: c'est la carte qu'ils vont jouer jusqu'au bout en allant devant le Conseil d'État. Les autres, en raison de l'étendue de leur patrimoine peuvent diversifier leur production, louer et acheter des terres. Un vigneron a une propriété en Europe orientale où il fait des vins blancs, sa diversification et son extension sont européennes. Les plus jeunes, pour certains, vont se lancer dans l'agriculture biologique et les vins naturels vont trouver là une manière de s'affirmer: leur production donne un vin véritablement nouveau dont les prix sont supérieurs à ceux des autres vins mais, comme l'affirme une interviewée, c'est une niche de l'ordre de 10%. En les interrogeant, on voit que pour eux c'est un défi, une recherche, et surtout un engagement car ils ont à surmonter bien des difficultés dont la moindre n'est pas celle des maladies de la vigne: c'est, comme ils le disent une agriculture raisonnée. Ils exercent le métier de leurs pères ou de leurs parents, ils sont donc tributaires de la tradition familiale pour le legs, mais ils l'exercent autrement avec des connaissances nouvelles, tant en biologie qu'en pédologie et en œnologie et ils ont tous un credo: celui de la préservation de la nature; mais, comme l'affirment ceux qui poursuivent la tradition, ils ont un côté missionnaire qui perturbe les anciens.

A la même époque des pieds de vignes avaient été coupés dans la région et un viticulteur d'Ammer-

schwirh fut la victime de ce fait divers rural¹⁹. On voit donc que des conduites criminelles ajoutent aux tensions déjà existantes dans le village. Les deux foires aux vins dans le même village signifient aux yeux de tous la séparation, et l'immense déception qu'a été l'exclusion du périmètre du Kaefferkopf. Comme on peut le comprendre, ce n'est pas seulement la perte de l'AOC qu'ils regrettent, c'est aussi celle de l'appartenance à une production qui est devenue au fil du temps prestigieuse et qui, dans sa symbolique même, représente la petite ville. Tout se passe comme s'ils se sentaient exclus de la ville, étrangers à elle, comme si une frontière invisible les séparait de leurs concitoyens. Leurs actions ont un caractère sacrificiel car elles manifestent non seulement un manque à gagner mais aussi un manque d'appartenance tant au syndicat viticole qu'à d'autres organismes qui lui sont affiliés: ils ont franchi une ligne, celle de la participation, et ils veulent montrer aux yeux de tous ce passage et l'installation dans une marge frontalière.

Le syndicat viticole d'Ammerschwirh change lui aussi de tête, la journaliste Sigolène Kropp évoque dans son article le *contexte explosif* au cœur du village, un village divisé entre *les pro* et *les anti* grand cru Kaefferkopf. Au sein du bureau du syndicat, un membre n'a pas été réélu, il faisait partie, on s'en doute, du collectif. Le nouveau président, ancien vice-président, appartient au groupe des exploitants de dix hectares et plus comme son prédécesseur. La journaliste note malicieusement qu'il a gagné trente ares dans l'affaire du grand cru. Il souhaite poursuivre le dialogue avec le collectif et veut créer avec eux une commission de travail, mais pour le moment ces derniers ne répondent pas. Comme on le subodore, des personnes nouvelles ont pris des responsabilités pour essayer de dépassionner le débat, à la Mairie un enseignant né dans un village voisin va présider aux destinées du village et contribuer, pense-t-on, à dépassionner le débat, il n'est pas le premier à être élu sans appartenir au monde viticole. Le président du syndicat viticole va apprendre que le recours au Conseil d'État a été rejeté,

ainsi l'AOC peut suivre son cours²⁰. Ce n'était cependant qu'un début dans la mesure où, comme le note le collectif, le Conseil d'État ne s'est penché que sur la mesure de l'urgence de la procédure du recours en suspension, et non sur le fond de l'affaire.

C'est le syndicat viticole qui fait l'objet de l'ire des membres du collectif, c'est là qu'ils portent leur action, ainsi chaque réunion de l'année 2007 donne lieu à contestation et éventuellement à un recours en justice. Ainsi, ils affirment n'avoir pas été destinataires du compte rendu de la dernière réunion, le tribunal a condamné en référé le syndicat à fournir ce compte rendu et à payer mille euros aux demandeurs. En effet, le 22 mai 2007, ils voyaient venir de nouveaux membres du syndicat de Katzenthal²¹, une commune voisine, et pensaient que ce renouvellement des membres, cet *entrisme* était destiné à assurer une majorité favorable aux dirigeants du syndicat. Ensuite, le compte rendu de l'assemblée fut soumis au vote: il n'a pas été approuvé. Sur quarante-deux membres présents, vingt-trois étaient contre, et dix-neuf étaient pour. Le collectif a l'intention de remettre en cause les élections du président au Comité et enfin la présidence du syndicat²². On voit que la stratégie vise à faire douter de la légitimité de la direction du syndicat et des membres élus à l'association des viticulteurs d'Alsace (AVA), aucun membre du collectif n'ayant été élu dans cette instance, alors que trois d'entre eux s'étaient présentés. Ceux qui portent le glaive sont vus dans le village comme des fauteurs de trouble, ils cherchent à pousser la logique de la contestation institutionnelle jusqu'au bout, allant jusqu'à affaiblir cette institution locale de défense et de régulation de la profession à laquelle ils appartiennent.

L'affaire du Kaefferkopf est considérée aujourd'hui comme faisant partie d'un passé vécu comme douloureux par les vigneron, elle a mis en scène le changement que l'AOC impliquait et les divisions latentes du monde de la vigne d'Ammerschwirh: ceux qui ont pignon sur rue et ceux qui jouissent d'une petite propriété. Ceux qui trouvent pour poursuivre

une voie nouvelle en investissant dans le biologique et dans le vignoble européen, ceux qui ont tourné la page de la vigne en investissant dans le tourisme, mais qui se sentent considérés par leur famille comme ayant perpétré une trahison; ils ont vendu les parcelles de vigne et ne sont donc plus vigneron. Enfin, ceux qui se mettent dans l'opposition, car ils se sentent floués et ne disposent pas de moyens suffisants pour trouver une alternative crédible. Ils sont dans la situation du paysan alsacien qui, ne disposant que d'un espace réduit, se trouve dans l'impossibilité de poursuivre sans investissements nouveaux, alors qu'il est quelquefois déjà endetté. Or, les changements et l'investissement ont des coûts et l'adaptation technique à l'AOC nécessite aussi d'investir. Leur opposition est sans doute liée au syndrome de *la fin des paysans* et au refus de baisser les bras devant l'adversité, mais, en agissant de la sorte, le village entier est devenu un lieu de fronde et d'inimitiés. Le *Nous* des vigneron d'Ammerschwirh, une représentation de la collectivité rurale, semble se rompre et se diviser dans la mesure où ils se sont sentis exclus de l'institution *Kaefferkopf*. Dans leur aperception c'est cette *tête de scarabée* qui focalise la vie villageoise, c'est elle la configuration de l'institution qui recouvre l'être ensemble villageois et donne sens à la fabrication du vin. Qu'une institution de prestige devenue une AOC recueille l'adhésion communautaire ne saurait étonner, l'ouvrier qui façonne sa vigne récolte lui aussi les fruits de l'excellence et semble affecté par cette étoile montante des grands crus. Être exclu des grands crus manifeste pour lui, non seulement une perte de prestige, c'est aussi une perte de statut social par rapport aux autres vigneron. La conflictualité créée au cœur du village et des institutions professionnelles a pour objectif de faire comprendre la dimension du sacrifice qui est demandé et d'agir pour arriver à suspendre cette pomme de discorde. Le vin n'est pas un produit comme un autre, il entre depuis fort longtemps dans les rites sacrificiels, les cérémonies d'hommages, les fêtes calendaires et les événements de la vie de chacun;

il ponctue l'existence en donnant à celle-ci un côté festif et joyeux. Il est par excellence l'élément du partage et du don en Europe, son caractère bachique, l'excès même, fait aussi partie du jour de fête et de la transgression, mais jusqu'à une certaine limite. Dans cet ancien vignoble d'Église, il ne saurait donc laisser indifférent dans un village qui fut catholique jusqu'au bout des ongles comme l'a montré Antoinette Erny dans ses mémoires de jeune fille²³. La religiosité catholique actuelle n'est plus ce qu'elle avait été dans les années cinquante à savoir une institution totale au sens d'Erwing Goffman mais un fort substrat culturel et culturel demeure.

Conclusion

Le cinquante et unième grand cru considéré comme le premier par les habitants de la petite ville a provoqué un séisme au sein du monde viticole lors de la mise en œuvre de la procédure d'appellation d'origine contrôlée. Une fraction non négligeable a perdu précisément l'appellation qui faisait sa fierté. La conflictualité qui s'en est suivie a pris certes les voies légales et juridiques, mais avec un côté agonistique que l'on ne peut rencontrer que dans ce que les Anglo-Saxons appellent le monde communautaire. Ammerschwirh présente toutes les caractéristiques de la communauté: on se connaît et ce depuis des générations, on pourrait retracer la filiation de chaque famille, la conflictualité s'installe ainsi dans un monde où les hommes sont liés les uns aux autres par un lien de parenté et pas seulement par les liens du métier, ce sont leurs sœurs, leurs beaux-frères, leurs cousins qui sont de points de vue opposés. C'est la raison pour laquelle, le conflit prend un tel relief et devient dans chaque phase, non seulement une étape de la voie juridique, mais une étape du franchissement des normes de l'être ensemble avec des cérémonies de dégradation et de séparation. Là où nous ne voyons qu'une volonté de refus, concernant la foire aux vins par exemple, nous pouvons distinguer un rite de séparation et d'installation dans

la marge. La visite de la cave, au lieu de la foire aux vins, montre que l'on reste chez soi, au plus profond de sa maison, dans son lieu de production, on ne va pas partager la dégustation des vins d'Ammerschwirh, ni celle de la distribution des prix. L'absence, le silence marquent la rupture des liens, le refus des choix faits par le syndicat et le comité, ils sont lourds de conséquences dans un espace restreint où les liens familiaux ont tissé leurs trames.

A *contrario*, nous voyons aussi que dans les conflits ruraux, les médiateurs sont aujourd'hui singulièrement absents, il n'y a plus d'autorité qui puisse se faire entendre, il ne reste que la justice, or cette dernière avec ses procédures fort longues donne souvent à la conflictualité des moyens de perdurer. La petite ville n'est pas démunie de leaders dans le monde viticole mais ces derniers étaient partie prenante, on s'est alors tourné vers un enseignant pour apaiser les esprits; la Mairie est ainsi devenue ce *tertius gaudens*, un lieu de pouvoir considéré comme neutre et rationnel.

L'affaire du *Kaefferkopf* se déroule comme une tragédie antique: elle devait célébrer le fruit des labeurs des vigneron du village, leurs capacités à créer un cru spécifique et reconnu dans le vignoble alsacien. La victoire de l'AOC enfin obtenue est une amère victoire dans la mesure où la totalité des vigneron propriétaires n'a pu participer à ce festin. La sociabilité communautaire a ceci de spécifique: elle exige l'unanimité de ses membres et non d'une fraction d'entre eux, même s'il s'agissait du plus grand nombre. La perte des arpents du *Kaefferkopf* fut vécue commercialement comme un échec, mais elle fut vécue par ceux qui ont donné le ton à la conflictualité comme une séparation d'avec la communauté, comme une éviction d'un monde, comme un rejet. Comme disait l'un d'entre eux, l'attachement était sentimental, c'était l'attachement aux autres membres de ce groupe dont on ne fait plus potentiellement partie. C'est la raison pour laquelle la séparation devint agonistique, elle fut vécue comme la séparation d'avec l'institution communautaire. Le *Kaefferkopf* AOC avait chassé certains de

ses membres dont ses serviteurs zélés; c'est ainsi que *les institutions* pensent aurait écrit Mary Douglas, l'anthropologue britannique durkheimienne.

Bibliographie

- Bianquis, Isabelle (1988), *Alsace. De l'homme au vin*, Gérard Klopp Éditeur, Thionville.
- Boehler, Jean-Michel (1999), « De la reconstruction agraire à la mise en vente des biens nationaux : possession de la terre, conjoncture et rapports sociaux dans la plaine d'Alsace (XVII^e-XVIII^e siècle) », in *Histoire, Économie et Société*, 18, 18-1, p. 43-62.
- Douglas, Mary (2004), *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte Poche/ Sciences humaines et sociales N° 175.
- Erny, Antoinette et Pierre (2008), *Une enfance à Ammerschwihr ou comment devenir femme dans le vignoble de Haute-Alsace (1934-1952)*, Jérôme Do Bentzinger Éditeur, Colmar.
- Mendras, Henri (1967), *La fin des paysans, innovations et changement dans l'agriculture française*. Paris, S.E.D.E.I.S., 364 p.
- Mendras, Henri (1992), *La fin des paysans: suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*, Arles, Actes Sud.
- Saisons d'Alsace, 25, Hiver 2004/2005; *La richesse fragile des Alsaciens*.
- Dernières Nouvelles d'Alsace, édition de Colmar. Oenophil-over-blog.fr
8. Tous les noms des interviewés sont des noms de plume.
9. Journal Officiel de la République Française, 14 janvier 2007: À titre transitoire, les parcelles plantées en vigne à la date de la décision du comité national, exclues de l'aire délimitées « Alsace Grand Cru » suivie du nom Kaefferkopf, telles qu'identifiées par leurs références cadastrales et leur surface par le comité national des vins et eaux-de-vie de l'Institut national des Appellations d'Origine en séance les 6 et 7 septembre 2006, peuvent bénéficier pour leur récolte du droit à l'appellation d'origine contrôlée « Alsace Grand Cru » suivie du nom Kaefferkopf jusqu'à leur arrachage et au plus tard jusqu'à la récolte 2031 incluse, sous réserve qu'elles répondent aux conditions fixées par le présent décret.
10. Antoinette et Pierre Erny (2008), *Une enfance à Ammerschwihr. Ou comment devenir femme dans le vignoble de Haute Alsace (1934-1952)*, Jérôme Do Bentzinger Éditeur, Colmar.
11. Littéralement des paysans qui font du raisin, des propriétaires.
12. Oenophil-over-blog.fr; chroniques 6 juillet 2012: *Les grands crus d'Alsace: délimitation de la 1^{re} série des terroirs (4/5)*.
13. Régine Serange, *Est agricole et viticole*, 4, le 26.1.2007.
14. Sigolène Kropp, *Dernière Nouvelles d'Alsace*, 20 février 2007.
15. Henri Mendras (1967), *La fin des paysans, innovations et changement dans l'agriculture française*. Paris, S.E.D.E.I.S., 364 p.
16. Elle est soumise à autorisation à chaque récolte.
17. De fait, il ne s'agissait pas de la suppression de l'AOC, mais des éléments formels conduisant à la décision. L'interprétation qui fut faite de la volonté de suppression fut générale.
18. Sigolène Kropp, « Un village divisé par le Kaefferkopf », *DNA*, 29 avril 2007.
- Sigolène Kropp, « Léon Schoech prend le relais », *DNA*, mercredi 13 juin 2007.
19. Ce fait est antérieur à l'attribution de l'AOC.
20. *DNA*, vendredi 15 juin 2007.
21. Katzenthal, un village voisin.
22. *DNA*, mardi 9 octobre 2007.
23. Antoinette et Pierre Erny, *op. cit.*

Notes

1. Civa (Conseil interprofessionnel des vins d'Alsace).
2. Sylvaine Boulanger-Fassier (2004), « Les dynamiques des vignobles alsacien et jurassien : étude comparée (1950-2004) », in *Revue géographique de l'Est*, vol. 44, 1-2.
3. En fermage un tiers de la récolte va au propriétaire, ce qui est considéré comme plus avantageux que l'achat dans le terroir Kaefferkopf.
4. INSEE Alsace.
5. CINAOC: Commission de l'institut national de l'origine et de la qualité.
6. Jean-Michel Boehler (1999), « De la reconstruction agraire à la mise en vente des biens nationaux : possession de la terre, conjoncture et rapports sociaux dans la plaine d'Alsace (XVII^e-XVIII^e siècle) », in *Histoire, Économie et Société*, 18, 18-1, p. 43-62.
7. Mary Douglas (1999), *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte/ Mauss, p. 123.